

Projet de santé

Association Pôle de Santé Libéral Pluridisciplinaire de Lisle (PSLPL)

Mars 2019 - Version actualisée Mars 2023

Table des matières

1.	Diagnostic préalable des besoins	2
1.1.	Désertification médicale.....	2
1.2.	Rendre la médecine libérale attractive en zone rurale	2
2.	Organisation pluri-professionnelle.....	3
2.1.	Organisation	3
2.1.1.	Les professionnels	3
2.1.2.	Organisation interne.....	3
2.2.	Coordination et concertation entre professionnels.....	3
2.3.	Accueil et encadrement des professionnels de santé en formation.....	4
3.	Prise en charge des patients.....	4
3.1.	Accès aux soins	4
3.1.1.	Horaires d'ouverture et conditions d'accueil des patients.....	4
3.1.2.	Les soins non programmés.....	4
3.1.3.	Gestion de la continuité des soins et participation à la permanence des soins	5
3.1.4.	Informations du patient sur le fonctionnement de la structure	5
3.2.	Actions développées par la structure au profit de la patientèle.....	5
3.2.1.	Consultations spécialisées avancées	5
3.2.2.	Actions de prévention, d'éducation à la santé	5
3.2.3.	Télémedecine	5
3.3.	Gestion des informations de santé par le patient.....	6
3.3.1.	Information des patients sur le partage des données entre professionnels de la maison de santé pluridisciplinaire.....	6
3.3.2.	Accès des patients aux informations les concernant	6
3.3.3.	Gestion des informations	6

OF ^{OT} AD AS
 BL DL EC AA
 AN LL AV

1. Diagnostic préalable des besoins

1.1. Désertification médicale

Située dans le Périgord vert, à la frontière du Périgord blanc, la commune de Lisle compte 836 habitants (recensement 2019). Elle appartient à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR). Composée de 44 communes, la CCPR compte 19769 habitants sur son territoire.

Depuis 2017, la commune est classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) depuis 2021. Cette désertification ne concerne pas que les médecins généralistes : le bassin de vie est également sous-doté en sage-femmes, en orthophonistes et en chirurgiens-dentistes. Le problème est donc global.

Pour donner un aperçu du territoire et de sa dynamique, il nous a semblé intéressant d'utiliser le site C@rtosanté. L'analyse uniquement du territoire de la CCPR n'est pas pleinement adaptée car Lisle est située à l'extrémité Est de la communauté de communes. Nous avons donc privilégié un territoire comprenant Lisle et les communes limitrophes dans un périmètre de plus ou moins 15 kilomètres que nous avons comparé au territoire de vie-santé de Ribérac ainsi qu'au territoire national.

Ce territoire couvert par la maison de santé compte donc 19 communes et 11 143 habitants. La population y est plutôt vieillissante, puisque 35,2 % de la population a plus de 60 ans, soit près de 6 % de plus que sur le territoire national. Et 25,8 % de cette population est reconnue en Affection Longue Durée (ALD) avec une constante augmentation des bénéficiaires sur les 10 dernières années.

On y dénombre 6 omnipraticiens au 31 décembre 2021, dont 3 ont plus de 60 ans. L'un de ces médecins a d'ailleurs récemment réduit son temps de travail et n'exerce plus que deux jours par semaine. Par ailleurs, un médecin du territoire a totalement renoncé à l'exercice libéral il y a deux ans pour préserver sa vie privée. Sur le plan de la dynamique, la densité d'omnipraticiens pour 10 000 habitants est en baisse constante depuis 2018. Cela a eu un effet direct notamment sur le planning de gardes puisqu'ils ne sont plus que quatre à les assurer sur le secteur Verteillac – Tocane Saint Apre.

Comparativement au territoire français où la densité de généralistes libéraux est de 8,6 pour 10 000 habitants et est relativement stable, sur notre territoire la densité de généralistes libéraux est de 5,4 pour 10 000 habitants et est en baisse.

L'évolution du nombre moyen d'actes par bénéficiaire est en léger recul sur le territoire de la maison de santé bien que le nombre moyen d'actes par bénéficiaire soit déjà inférieur à la moyenne nationale. Donc la pression s'accroît sur les praticiens du secteur et les usagers ne peuvent pas bénéficier du suivi dont ils auraient besoin.

Le constat est sensiblement le même pour les autres professions libérales de santé. La demande de soins augmente et la charge de travail s'accroît.

Malgré l'installation de l'ESR, on peut aisément se rendre compte que l'accès aux soins pour les usagers du territoire ne s'est pas amélioré. Et la situation risque même de se dégrader si rien n'est fait car la population est vieillissante et que la tension entre vie privée et vie professionnelle augmente pour les professionnels déjà installés. Il est donc urgent de travailler sur l'attractivité de notre territoire pour l'installation de nouveaux professionnels de santé.

1.2 Rendre la médecine libérale attractive en zone rurale

Dans l'espoir de lutter contre cette désertification médicale annoncée, les élus de la commune de Lisle ont porté de longue date le projet de la maison de santé pluridisciplinaire avec le soutien de différents professionnels de santé du secteur.

BL

CF

AV

DLAD

EE

AA

UN

AD

U

Une maison bourgeoise du centre Bourg a été rénovée pour accueillir la maison de santé pluridisciplinaire. L'équipe y est installée depuis juin 2019. Dans des locaux modernes et lumineux répartis sur 3 niveaux et 355 m2, une large variété de professionnels de santé exercent.

Cet espace de travail pluridisciplinaire offre des conditions optimales d'exercice. Néanmoins en ce printemps 2023, malgré le besoin urgent d'accueillir de nouveaux professionnels, les locaux affichent complets. Des échanges ont été initiés avec le conseil municipal et ceux des communes voisines pour permettre l'identification et la préparation de nouveaux locaux pour faciliter l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

La maison de santé pluridisciplinaire de Lisle souhaite répondre aux aspirations de la nouvelle génération de médecins généralistes, à savoir une collaboration interprofessionnelle, la possibilité d'une formation continue, une durée de travail décente dans le but de préserver sa qualité de vie.

2. Organisation pluriprofessionnelle

2.1 Organisation

2.1.1. Les professionnels

Le fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire de Lisle est assuré par :

- deux médecins généralistes à temps plein (avec le projet d'en recruter un 3ème) : Dr Alain Delgado et Dr Laurent Blanché
- trois infirmières libérales conventionnées : Mme Laurine Labeyrie, Mme Audrey Verneuil et Mme Coralie Millet ;
- quatre kinésithérapeutes conventionnés : Mme Laurence Denis, Mme Aude Mazières, Mme Dalbavie Pascaline et M. Chopy Fabien;
- une podologue : Mme Jessica Troniou ;
- une psychomotricienne : Mme Amélie Affagard ;
- une sage-femme : Mme Emeline Charles.

Une psychologue viendra compléter l'équipe en avril 2023.

2.1.2. Organisation interne

Les professionnels de santé sont adhérents de leur association (PSLPL) Pôle de Santé Libéral Pluridisciplinaire de Lisle, créée en 2015. En 2018, au moment de l'installation des nouveaux médecins, le bureau de l'association s'est renouvelé. Le Docteur Blanché a pris la présidence de celle-ci, le docteur Delgado est devenu vice-président, Madame Affagard Amélie a été nommée secrétaire et Madame Labeyrie Laurine est trésorière.

En 2019, l'association a proposé une première version de son projet de santé.

Le collectif s'organise aussi grâce à une Société Civile de Moyen (SCM). Cette SCM est le locataire de l'immeuble de Lisle, et chaque professionnel s'acquitte d'une cotisation mensuelle pour le règlement des charges de fonctionnement.

La création d'une SISA viendra compléter cette organisation au premier trimestre 2023 pour répondre aux besoins d'exercice coordonné entre les professionnels de la maison de santé.

2.2. Coordination et concertation entre professionnels

Pour faciliter la coordination, la psychologue, Madame Sophie Gady a suivi la formation PACTE proposée par l'EHESP et obtenu son diplôme en décembre 2022.

Handwritten initials and signatures at the bottom right of the page:

- CF
- AN
- DL
- EA
- AA
- LL
- PL
- AD
- AN
- AU
- AD

Pour le bon fonctionnement de la structure, des réunions de concertation pluriprofessionnelles se tiennent au minimum tous les mois (premier lundi du mois). Un calendrier semestriel est établi et diffusé à tous les professionnels de la maison de santé. Ces réunions permettent de discuter de cas patients. Elles font l'objet d'un ordre du jour et d'un émargement.

L'équipe a en projet de se doter en 2023 d'un logiciel labellisé ASIP pour faciliter la transmission d'information entre professionnels. Un benchmark des logiciels est en cours.

2.3. Accueil et encadrement des professionnels de santé en formation

Accueillir des professionnels de santé en formation est une volonté forte des différents praticiens. Cela permettra, nous l'espérons, de présenter à nos futurs consœurs et confrères des conditions attractives de pratique en zone rurale. Les paramédicaux (kinésithérapeutes et psychomotricien) accueillent déjà des stagiaires des écoles environnantes et poursuivront cette démarche au sein de la maison médicale.

Le Dr Laurent Blanché est devenu maître de stage de l'Université de Limoges pour les 2ème et 3ème cycles. Ses stagiaires et ses remplaçants seront hébergés gratuitement dans un appartement à proximité immédiate de la maison de santé pluridisciplinaire.

3. Prise en charge des patients

3.1. Accès aux soins

3.1.1. Horaires d'ouverture et conditions d'accueil des patients

La maison de santé pluridisciplinaire de Lisle est ouverte de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi.

Chaque médecin dispose d'un secrétariat téléphonique. Ce dernier est joignable du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h. La prise de rendez-vous peut également se faire en ligne pour le Docteur Blanché.

Les kinésithérapeutes ont leur propre secrétariat à Tocane-saint-Apre qui gèrera les rendez-vous sur les deux sites.

Les infirmières sont joignables directement, tous les jours, de 7h à 20h.

La sage-femme est joignable par téléphone ou via la plateforme Doctolib.

Un secrétariat sera mis en place à terme dans les murs de la maison de santé au niveau d'un espace "accueil" prévu à cet effet.

3.1.2. Les soins non programmés

Les consultations avec les médecins de la structure se feront uniquement sur rendez-vous. Toutefois, pour les demandes de consultations ne pouvant attendre plusieurs jours, chaque médecin se réservera entre 4 et 8 créneaux chaque jour.

En cas de demande de consultation urgente alors que l'ensemble des créneaux est rempli, le secrétariat transmettra la demande au médecin qui prendra les dispositions nécessaires. Les kinés assurent les urgences respiratoires.

BL
CF
DL
AN
UN
EC
AV
AA
LL
AD

3.1.3. Gestion de la continuité des soins et participation à la permanence des soins

Sur les plages d'ouverture du secrétariat téléphonique, en cas d'appels nécessitant un avis médical immédiat, au moins un médecin sera joignable sur son téléphone portable pour peu qu'il ne soit pas en visite dans une zone blanche.

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat téléphonique, la permanence des soins est assurée par les gardes de secteur. Le Dr Laurent Blanché fait actuellement parti des 5 médecins généralistes assurant la garde du secteur "Verteillac/Tocane".

3.1.4. Informations du patient sur le fonctionnement de la structure

Avant l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire de Lisle, les informations concernant les horaires d'ouverture et les numéros de téléphones des différents praticiens de la structure ont fait l'objet d'un encart dans le bulletin d'information de la commune. Ces informations sont également affichées à l'entrée du bâtiment.

Un site internet dédié à la maison de santé pluridisciplinaire de Lisle sert également à l'information des patients concernant le fonctionnement et les diverses actualités de la MSP. Il est d'ores et déjà possible de prendre rendez-vous avec la sage-femme, Madame Charles, ainsi qu'avec le Docteur Blanché grâce au site internet.

3.2. Actions développées par la structure au profit de la patientèle

3.2.1. Consultations spécialisées avancées

Afin de faciliter l'accès des patients de la maison médicale à certaines spécialités comme la cardiologie, la gynécologie, la chirurgie ou la dermatologie, deux bureaux seront mis à la disposition de praticiens extérieurs pour une ou plusieurs demi-journées. Ils auront accès à l'outil informatique partagé de la MSP ainsi qu'à l'équipement médical nécessaire à sa pratique (table d'examen, électrocardiographe, échographe, autoclave...).

3.2.2. Actions de prévention, d'éducation à la santé

L'équipe de la maison de santé pluridisciplinaire de Lisle a le désir de mener des actions de prévention à la santé en lien avec les problématiques du territoire. Par exemple des ateliers centrés sur le maintien de l'autonomie du sujet âgé (entretien des capacités cognitives, prévention des chutes, aménagement du domicile, sensorialité...).

Ces projets se feront en équipe pluridisciplinaire pour favoriser l'échange de regard et de savoir.

3.2.3. Télémédecine

L'utilisation d'un outil de e-santé tel que PAACO/Globule est à l'étude par les intervenants de la maison de santé pluridisciplinaire. Le principal frein au développement de la télémédecine dans le secteur est la mauvaise couverture réseau, avec non seulement une insuffisance de couverture 4G mais également des zones blanches notamment sur les communes de Grand-Brassac, Paussac et Saint-Vivien, Creyssac et Bussac où différents intervenants assurent régulièrement des suivis à domicile.

Handwritten initials and signatures at the bottom right of the page, including: UN, PL, CF, AN, AV, AD, EC, AA, LL.

3.3. Gestion des informations de santé par le patient

3.3.1. Information des patients sur le partage des données entre professionnels de la maison de santé pluridisciplinaire

Conformément au référentiel fonctionnel du label "e-santé Logiciel Maisons et Centres de santé" V2, le logiciel métier qui sera déployé permettra de gérer la liste des professionnels associés à la prise en charge du patient. Ainsi, après accord du patient, tout ou partie de ses données médicales pourront être rendues accessibles à différents intervenants de la structure.

3.3.2. Accès des patients aux informations les concernant

Un patient ou son représentant légal pourra consulter son dossier médical selon les modalités décrites dans les articles R1111-1 à R1111-8 du code de la santé publique : la demande doit se faire auprès du professionnel concerné par les informations souhaités avec un accès au plus tôt dans les 48 heures et au plus tard dans les 8 jours suivant la demande.

3.3.3. Gestion des informations

Les données médicales dématérialisées seront stockées sur un serveur dans les murs de la maison de santé pluridisciplinaire. Une information portant sur le traitement des données personnels des patients sera visible dans les salles d'attente conformément au règlement général sur la protection des données et suivant le guide pratique sur la protection des données publié par le conseil national de l'ordre des médecins et la commission nationale informatique et liberté.

Fait à Lisle, le 8 mars 2023.

Mme Amélie Affagard



Mme Emeline Charles



Dr Laurent Blanché



Dr Alain Delgado



Mme Laurine Labeyrie



Mme Audrey Verneuil



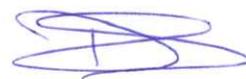
Mme Coralie Millet



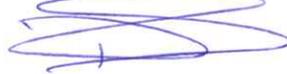
Mme Jessica Troniou



Mme Laurence Denis



Mme Aude Mazieres



Mme Pascaline Dalbavie



M. Fabien Chopy



Mme Sophie Gady

